



Promotion Santé Suisse

Document de travail 34

Rapport annuel d'observation de la politique 2014

Etat: janvier 2015

Promotion Santé Suisse est une fondation soutenue par les cantons et les assureurs-maladie. En vertu de son mandat légal (Loi sur l'assurance-maladie, art. 19), elle exécute des mesures destinées à promouvoir la santé. La Fondation est soumise au contrôle de la Confédération. Son organe de décision suprême est le Conseil de Fondation. Deux bureaux, l'un à Berne et l'autre à Lausanne, en forment le secrétariat. Actuellement, chaque personne verse, en Suisse, un montant de CHF 2.40 par année en faveur de Promotion Santé Suisse. Ce montant est encaissé par les assureurs-maladie pour le compte de la Fondation. Informations complémentaires: www.promotionsante.ch

Dans la série «**Document de travail de Promotion Santé Suisse**», la Fondation publie des travaux réalisés par elle-même ou sur mandat. Ces documents de travail ont pour objectif de soutenir les expertes et experts dans la mise en place de mesures dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Le contenu de ces derniers est de la responsabilité de leurs auteurs. Les documents de travail de Promotion Santé Suisse sont généralement disponibles sous forme électronique (PDF).

Impressum

Editeur

Promotion Santé Suisse

Auteurs et auteurs

Lorenz Jaggi, furrerhugi
Petra Wessalowski, furrerhugi

Responsabilité et coordination

Kevin Ris, Responsable de projets Partner Relations

Série et numéro

Promotion Santé Suisse Document de travail 34

Forme des citations

Jaggi, L.; Wessalowski, P. (2015). *Rapport annuel d'observation de la politique 2014*. Promotion Santé Suisse Document de travail 34, Berne et Lausanne

Crédit photographique image de couverture

Shutterstock

Renseignements et informations

Promotion Santé Suisse
Dufourstrasse 30, case postale 311, CH-3000 Berne 6
Tél. +41 31 350 04 04, fax +41 31 368 17 00
office.bern@promotionsante.ch
www.promotionsante.ch

Texte original

Allemand

Numéro de commande

01.0036.FR 06.2015

Ce rapport est également disponible en allemand (numéro de commande 01.0036.DE 06.2015).

ISSN

2296-5696

Télécharger le PDF

www.promotionsante.ch/publications

Editorial

Renforcer la promotion de la santé et la prévention

Le domaine «Renforcer la promotion de la santé et la prévention» est un axe prioritaire de la stratégie à long terme 2007–2018 de Promotion Santé Suisse. La promotion de la santé et la prévention doivent être mieux établies, ancrées institutionnellement et mises en réseau. L'article 19 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) définit notre mandat et prescrit de plus que nous incitions, coordonnions et contrôlions des mesures de promotion de la santé.

Meilleure coordination même sans loi sur la prévention

Il s'agit désormais d'assurer une coordination améliorée, même sans l'appui d'une loi. A cette fin, un organe directeur a été instauré dans le cadre du Dialogue de la Politique nationale de la santé. Promotion Santé Suisse y participe désormais aussi aux côtés de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Conférence des directrices et directeurs de la santé (CDS).

Au cours d'une première étape, le thème de la santé psychique a été abordé. L'élaboration d'un rapport sera achevée en 2015. L'étape suivante consistera à élaborer la stratégie relative aux maladies non transmissibles.

Le fait que la stratégie globale «Santé2020» du Conseil fédéral corrobore nos thèmes prioritaires représente une étape fondamentale pour le développement coordonné de la promotion de la santé et du travail de prévention en Suisse.

L'observation de la politique comme base et instrument de dialogue

Depuis plusieurs années déjà, nous observons dans le cadre de notre gestion des impacts les bases légales et l'évolution de la politique de promotion de la santé et de prévention à l'échelle fédérale, cantonale et communale.

Le présent document de travail réunit les interventions parlementaires de l'année 2014 abordant les questions spécifiques de promotion de la santé et de prévention. Le traitement systématique du travail politique sert de base au dialogue avec les partisans et les adversaires de notre travail.

Si nous parvenons à mieux communiquer la plus-value sociale et économique de notre travail et à combattre les préjugés, il sera alors possible de renforcer encore davantage la confiance de la politique dans le vaste thème de la promotion de la santé et de la prévention qui implique de nombreux domaines de la vie.

Dr Thomas Mattig
Directeur Promotion Santé Suisse

Rudolf Zurkinden
Chef Relations publiques, membre de la direction

Table des matières

Management Summary	5
Remarques préliminaires	7
1 Evolutions nationales en 2014	8
2 Thématique Activité physique, alimentation et poids	12
3 Thématique Travail et santé	16
4 Thématique Age et santé	19
5 Thématique Santé psychique	21
6 Thématique Prévention de l'alcoolisme et du tabagisme	24
7 Autres thèmes liés à la prévention (prévention en général)	27
8 Perspective sur les affaires en cours (niveau fédéral)	30
Annexe: Glossaire – types d'interventions et leurs implications (niveau fédéral)	32

Management Summary

Au niveau national, un engagement renforcé a été observé l'an dernier dans la politique de la vieillesse, en particulier pour les thèmes clés de la santé et de la prévention. Selon les prévisions, un quart des personnes vivant en Suisse auront plus de 65 ans dans 15 ans. Il devient donc nécessaire d'actualiser la «Stratégie en matière de politique de la vieillesse»¹, qui date de 2007. Le «Rapport sur le grand âge»² doit tenir compte du fait que la Suisse compte un nombre de plus en plus important de centenaires. En plus de l'actualisation de la stratégie en matière de politique de vieillesse, une nouvelle «Commission fédérale pour les questions liées au vieillissement et aux relations entre les générations»³ doit être créée afin de se pencher sur les questions du logement, de l'intégration sociale, des soins et des relations entre les générations. Dans son intervention, Alexander Tschäppät, Conseiller national socialiste et maire de Berne, demande en particulier l'implication des villes. Dans les cantons également, la promotion d'une vie indépendante des personnes âgées, notamment dans le domaine du logement, a été renforcée. Dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique, la révision totale de la loi sur les denrées alimentaires a toujours été au premier plan. En cours de discussion depuis 2011 aux Chambres, cette loi a pu être achevée en 2014. Sur le plan de la prévention, on peut conclure que les restrictions de la publicité ne sont pas susceptibles de recueillir une majorité.

En 2014, le Conseiller national PDC du canton de Thurgovie, Christian Lohr, a déposé la motion «Programme suisse en faveur de la consommation de fruits à l'école»⁴. Prisca Birrer-Heimo (PS/LU), présidente de la Fondation alémanique pour la protection des consommateurs, poursuit une orientation identique en demandant la mise en place d'un «Système d'incitation. Encourager les gens à consommer des fruits et des légumes»⁵. Au niveau cantonal, le maître-mot a été la promotion du sport. Celle-ci a été ancrée à Genève, Glaris, Lucerne et au Tessin. Aucun nouveau sujet n'a été proposé. En revanche, les concepts de prévention connus en matière d'activité physique, d'alimentation et de surpoids prennent désormais pied à grande échelle.

Dans le domaine de la santé psychique, la Confédération est invitée, contre son gré, à régler les questions de détection précoce, d'information et de prévention dans le domaine du suicide. La prévention du suicide est également un thème prédominant au niveau cantonal et s'adresse à des groupes spécifiques, par exemple les seniors et les pensionnaires de homes, les adolescents ou les homosexuels. En second lieu vient le maintien au poste de travail des personnes atteintes de maladies psychiques, les cantons concernés estimant que leurs mesures internes sont suffisantes. Au niveau fédéral, le Conseiller aux Etats UDC du canton de Schwyz, Alex Kuprecht, demande avec la motion «Al. Eviter les

¹ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3242 – Postulat, Réviser la stratégie de la Suisse en matière de politique de la vieillesse. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143242. Consulté le 04.05.2015.

² L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3552 – Postulat, Rapport sur le grand âge. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143552. Consulté le 04.05.2015.

³ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3785 – Motion, Commission fédérale pour les questions liées au vieillissement et aux relations entre les générations. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143785. Consulté le 04.05.2015.

⁴ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.4197 – Motion, Programme suisse en faveur de la consommation de fruits à l'école. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20144197. Consulté le 04.05.2015.

⁵ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3973 – Postulat, Systèmes d'incitation. Encourager les gens à consommer des fruits et des légumes. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143973. Consulté le 04.05.2015.

dépenses inutiles»⁶ que soit instituée une obligation d'annoncer en cas d'incapacité de travail.

Au niveau fédéral, suite à l'échec de la 6^e révision de l'AI en 2013, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) demande, au travers d'une motion déposée en 2014, que soient appliquées au minimum des mesures pour la détection précoce des maladies, nécessaires notamment pour les personnes atteintes de troubles psychiques ayant déposé une demande de rente AI. Ces efforts font l'objet d'une attention plus soutenue, notamment suite à l'acceptation de l'initiative populaire fédérale «Contre l'immigration de masse».

Par conséquent, le maintien et la promotion de la capacité de travail de la population active constituent également un objectif clé des deux motions identiques intitulées «Mesures visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée eu égard à la nouvelle situation», transmises directement au Conseil fédéral.⁷

L'intervention la plus importante dans le domaine du travail et de la santé au niveau fédéral a été le développement conjoint de «Mesures de détection précoce des cas de maladie»⁸, demandé par la CSSS-N. Le Parlement fédéral n'a approuvé ni l'élaboration d'un rapport régulier sur le stress ni un rythme de sessions convenant mieux aux familles. Au niveau cantonal, la politique de la santé dans le domaine du travail s'est limitée aux administrations communales et cantonales, par exemple pour la promotion du télétravail (Zurich, Zoug, Berne, Jura, Genève) ainsi que la réglementation du travail par équipe pour les travailleurs de plus de 50 ans. A noter également: une intervention à Bâle-Ville, qui propose un modèle de temps travail par équipes «de vie», basé sur l'exemple de la police.

La révision totale de la loi sur l'alcool, qui devrait être adoptée en 2015, revêt une grande importance dans le cadre de la prévention de l'alcoolisme. Comme dans le cas de la loi sur les denrées alimentaires, il faut un délai de plus en plus long pour aboutir (trois ans ont été nécessaires pour chacune des deux lois). Pour ce qui est de la prévention du tabagisme, le snus (tabac à mâcher) devrait être bientôt disponible dans les kiosques. Si la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats approuve en 2015 l'initiative parlementaire de Lukas Reimann (UDC/SG) «Créer un cadre légal pour la vente de snus»⁹, le snus pourrait être légalisé dans le cadre de la nouvelle loi sur les produits du tabac.

⁶ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.4060 – Motion, AI. Eviter les dépenses inutiles. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20134060. Consulté le 04.05.2015.

⁷ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3009 – Motion, Mesures visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée eu égard à la nouvelle situation. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143009. Consulté le 04.05.2015.

⁸ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3661 – Motion, Pour le développement conjoint de mesures de détection précoce des cas de maladie. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143661. Consulté le 04.05.2015.

⁹ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.438 – Initiative parlementaire, Créer un cadre légal pour la vente de snus. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20130438. Consulté le 04.05.2015.

Remarques préliminaires

Le présent rapport annuel a été élaboré par furrerhugi dans le cadre de son mandat pour Promotion Santé Suisse. Le monitoring politique de furrerhugi s'appuie sur notre instrument d'observation politique en ligne, politoscope.ch. furrerhugi y enregistre en permanence toutes les interventions politiques aux niveaux national et cantonal, ainsi que celles des 80 plus grandes communes de Suisse dotées d'un parlement communal. politoscope.ch est un site bilingue, les interventions y figurent dans la langue de leurs auteurs respectifs.

S'agissant des interventions concernant spécifiquement le client, toutes les informations essentielles (notamment date de dépôt, personne responsable et parti auquel elle appartient, cosignataires, lien avec le texte de l'initiative, statut actuel) sont répertoriées. Un archivage structuré ainsi que de nombreuses fonctions de recherche et de tri permettent de définir des thématiques précises et de filtrer rapidement les interventions souhaitées.

Le monitoring politique pour Promotion Santé Suisse porte sur les niveaux fédéral et cantonal. Les dix plus grandes villes (Bâle, Berne, Bienne, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, St-Gall, Winterthour et Zurich) sont prises en compte également. Grâce à un login individuel, Promotion Santé Suisse et ses partenaires peuvent accéder à tout moment à la base de données actualisée.

Le monitoring et le rapport annuel sont basés sur les interventions parlementaires.¹⁰ Pour des raisons techniques de gestion des ressources, il est nécessaire, dans le domaine de l'observation de la politique, d'opérer une sélection parmi les données disponibles (médias imprimés et numériques, consultations, communiqués de presse, programmes des partis, manifestations, blogs, études, etc.). Le choix des interventions parlementaires se justifie au premier chef par leur importance dans le système politique et la prise en compte souhaitée des éche-

lons fédéraux, ainsi que par le gain de temps pour d'éventuelles mesures: en Suisse, les changements politiques nationaux démarrent souvent dans les cantons, c'est une intervention politique qui est à l'origine d'une éventuelle modification de la loi. Les autres activités politiques sont exclues du présent rapport. Le document et ses conclusions doivent être envisagés dans les limites de ce cadre méthodologique.

¹⁰ Les différents types d'interventions et leurs implications sont présentés en annexe, page 32. La liste se limite au niveau fédéral.

1 Evolutions nationales en 2014

La 6^e révision de l'assurance-invalidité (deuxième volet)¹¹ a également occupé le Parlement en 2014, suite à la motion déposée en 2013 par le Conseiller aux Etats Urs Schwaller (PDC/FR) «Mettre en place sans attendre un plan de redressement financier durable pour l'assurance-invalidité».¹² Outre l'amortissement des dettes du fonds AI auprès du fonds AVS et une meilleure lutte contre la fraude, cette motion demande l'introduction de mesures visant à promouvoir la réadaptation et le maintien sur le marché du travail, avec une attention particulière portée aux personnes présentant un handicap psychique. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a profité de cette intervention pour remettre sur le métier la 3^e partie de la 6^e révision de l'assurance-invalidité (rentes pour enfants, frais de voyage), renvoyée devant la Commission. Après plus de deux ans de délibérations, le projet d'assainissement des finances et d'économie a été rejeté au cours de l'été 2013 en raison de divergences insurmontables lors de la modification du système de rentes. Le système actuel des quarts de rente, demi-rentes, trois quarts de rente et rentes complètes devait être remplacé par un système sans paliers. Le Conseil fédéral voulait ainsi que les bénéficiaires de rentes de l'AI aient dans tous les cas intérêt à travailler. La révision avait en outre pour objectif le désendettement de l'AI.

La reprise des travaux relatifs à la 3^e partie de la 6^e révision de l'assurance-invalidité (allocations pour enfants, système de rentes, frais de déplacement) au sein de la CSSS du Conseil national n'a été acceptée qu'avec la voix prépondérante du président. Le Conseil national avait ajouté à la motion un qua-

trième point: «un nouveau message reprenant les éléments essentiels du second volet de mesures de la 6^e révision de l'assurance-invalidité (allocations pour enfant, système de rentes, frais de voyage) sera soumis au Parlement d'ici la fin du mois de juin 2015.» Le second volet de mesures de la 6^e révision de l'assurance-invalidité doit étendre la détection précoce afin que celle-ci permette d'entrer en contact le plus rapidement possible avec l'assuré. Concrètement, les personnes concernées doivent déjà pouvoir être prises en charge lorsqu'elles sont encore capables de travailler. Cette demande est intégrée dans le point 4 mentionné ci-dessus. Il contient des mesures étendues visant à promouvoir la réadaptation et le maintien sur le marché du travail. Ces mesures doivent en particulier s'adresser également aux personnes présentant un handicap psychique. Par la suite, la CSSS du Conseil des Etats, en accord avec le Conseil fédéral, a de nouveau biffé ce point du texte de la motion. Par conséquent, le Parlement ne soumettra pas de nouveau message d'ici fin juin 2015, comme demandé initialement par le Conseil national. L'intervention d'Urs Schwaller a été transmise dans sa version initiale au Conseil fédéral.

Dans le cadre de l'échec de la 6^e révision de l'AI, la CSSS-N a demandé au Conseil fédéral «le développement conjoint de mesures de détection précoce des cas de maladie»¹³. L'objectif est d'assurer un retour rapide à l'emploi grâce à une gestion ciblée du retour au travail. Les employeurs, les fournisseurs de prestations médicales qui établissent des certificats d'incapacité de travail (réseaux et organisations de médecins) et les offices AI (centres de compé-

¹¹ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 11.030 – Objet du Conseil fédéral, 6^e révision de l'AI. Deuxième volet. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20110030. Consulté le 04.05.2015.

¹² L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.3990 – Motion, Mettre en place sans attendre un plan de redressement financier durable pour l'assurance-invalidité. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20133990. Consulté le 04.05.2015.

¹³ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3661 – Motion, Pour le développement conjoint de mesures de détection précoce des cas de maladie. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143661. Consulté le 04.05.2015.

tences pour la gestion de la réintégration, les vérifications relevant de la médecine du travail et le conseil) doivent pouvoir se mettre en relation le plus tôt possible. Le Conseil fédéral s'était prononcé en faveur de l'acceptation de la motion. Dans sa réponse, il explique qu'une stratégie globale de développement de l'AI est actuellement en cours d'élaboration. Celle-ci accordera une place centrale à l'optimisation de la réadaptation. Le Conseil national a accepté la motion à une large majorité.

La révision totale de la loi sur l'alcool (loi sur l'imposition des spiritueux et loi sur le commerce de l'alcool) n'a pas encore abouti entièrement en 2014.¹⁴ Pour des raisons formelles, la délibération finale au Conseil des Etats n'a pu avoir lieu lors de la session d'automne. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) avait refusé de revenir sur des questions autres que l'élimination des divergences. L'objet portait sur le changement de système fiscal, âprement disputé, dans la loi sur l'imposition des spiritueux. L'imposition au rendement aurait entraîné un moins-perçu fiscal et amputé de plus de dix millions de francs les fonds destinés à la prévention de l'alcoolisme. Par ailleurs, au cours des délibérations, il est clairement apparu que le modèle fiscal était anticonstitutionnel et contraire aux règles commerciales internationales. Une proposition de la CER-E aurait fortement allégé l'industrie suisse des boissons spiritueuses, au même titre que l'imposition sur le rendement proposée initialement. Outre la ministre des finances, Eveline Widmer-Schlumpf, ce sont avant tout le PS, le PBD et les Vert'libéraux qui se sont opposés à favoriser sur le plan fiscal les producteurs suisses. Et ce, avec succès: à l'automne, la CER-E a finalement supprimé purement et simplement l'imposition sur le rendement.

Concernant l'instauration d'un prix minimum pour les boissons alcoolisées, le Conseil des Etats s'est rallié à la position du Conseil national et a biffé le prix minimum par 27 voix contre 17. Le Conseil des Etats, en revanche, s'en est tenu à l'interdiction de vente nocturne: avec 24 voix contre 20, il a réaffirmé que désormais, il sera interdit de vendre de l'alcool dans les magasins entre 22 heures et 6 heures. Pour la ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf, l'interdiction de vente de nuit constitue un point-clé du projet. L'objectif de la révision totale de la loi sur l'alcool est la prévention de l'abus d'alcool. Le Conseil fédéral entend améliorer la protection de la jeunesse par des interdictions de vente, des mesures tarifaires, des restrictions publicitaires et des achats tests.

La motion de Karl Vogler (PDC/OW) «Interdiction de l'alcool dans les transports publics la nuit»¹⁵ déposée en 2012, n'a par contre eu aucune chance. Concrètement, la modification de la loi sur le transport des voyageurs aurait dû interdire, de 21 heures à 8 heures, la consommation d'alcool dans les transports publics – à l'exception des voitures-restaurants – ainsi que dans les installations des gares et aux arrêts de bus.

Il est intéressant de noter qu'une suggestion allant dans le sens contraire, à savoir la «Vente de boissons alcoolisées sur les aires de repos et installations annexes des autoroutes», a également été rejetée par le Parlement.¹⁶ La Conseillère nationale UDC bernoise Nadja Pieren a argumenté en faveur d'une modification de l'ordonnance sur les routes nationales, garantissant la liberté de l'industrie et de la concurrence. Pour contribuer à la sécurité routière, le Conseil fédéral a rejeté jusqu'ici toutes les interventions exigeant la levée de cette interdiction, la dernière en date étant la motion de Pierre Triponez

¹⁴ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 12.020 – Objet du Conseil fédéral, Loi sur l'alcool. Révision totale. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20120020. Consulté le 04.05.2015.

¹⁵ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 12.3756 – Motion, Interdiction de l'alcool dans les transports publics la nuit. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20123756. Consulté le 04.05.2015.

¹⁶ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 12.4158 – Motion, Vente de boissons alcoolisées sur les aires de repos et installations annexes des autoroutes. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20124158. Consulté le 04.05.2015.

en 2013. L'argument principal invoqué était le suivant: vu la possibilité exclusive d'y entrer et d'en sortir par l'autoroute, les clients des restoroutes sont exclusivement des usagers de véhicules automobiles.

En raison de la divergence relative à l'interdiction de vente nocturne, la révision totale retourne au Conseil national. La CER-E continue de s'opposer par 16 voix contre 7 à l'introduction d'une interdiction de vente nocturne de boissons alcoolisées, maintenant ainsi ses divergences par rapport au Conseil des Etats. Après le rejet à l'automne par le Conseil des Etats de l'imposition sur le rendement, la CER-N a demandé une nouvelle fois début 2015 à l'administration d'élaborer des alternatives à l'imposition sur le rendement. C'est pourquoi l'examen de l'objet ne sera poursuivi qu'au second trimestre 2015.

La révision totale de la loi sur les denrées alimentaires (loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels)¹⁷ a pu être achevée lors de la session d'été 2014. Les débats étaient influencés par le scandale de la viande de cheval dans les lasagnes préfabriquées. Contrairement à la Confédération et au Conseil des Etats, le Conseil national avait d'abord insisté sur l'adoption de règles plus strictes en matière de déclaration. Les parlementaires fédéraux de gauche ont réclamé une plus grande transparence pour les consommateurs. Ceux du camp bourgeois ont toutefois mis en garde, avec succès, contre des restrictions au commerce et un renchérissement des produits. Par ailleurs, de nouvelles règles ne permettraient pas d'empêcher les manœuvres criminelles.

Le Conseil national s'est finalement rallié à la proposition. Les fabricants de produits alimentaires ne sont tenus d'indiquer la provenance des matières premières sur les étiquettes que si elles représentent plus de 50% du produit et qu'il pourrait y avoir tromperie – par exemple pour de la viande des Grisons fabriquée avec de la viande provenant d'Argentine. Aujourd'hui, le pays de production et les in-

grédients doivent être déclarés sur les produits alimentaires conditionnés.

Avec la révision, il s'agit avant tout d'adapter la législation suisse aux prescriptions existantes de l'UE. De l'avis du Conseil fédéral, la participation aux systèmes de sécurité des denrées alimentaires et autres produits simplifie la circulation des marchandises et fait baisser les prix.

Sur le plan de la prévention, on peut conclure que les restrictions publicitaires ne sont pas susceptibles de recueillir une majorité. Le Conseil national avait d'abord proposé de restreindre la publicité destinée aux enfants dès lors qu'elle porte sur des aliments contenant des quantités importantes de nutriments problématiques pour la santé tels que les acides gras saturés, le sucre ou le sel. La majorité bourgeoise du Conseil des Etats a rejeté par une voix cette mesure de protection de la jeunesse et a souligné que l'autorégulation de la branche fonctionnait bien. Le programme Swiss Pledge, l'engagement volontaire et sans sanctions pris par des entreprises de l'industrie agroalimentaire, demeure ainsi la seule restriction du marché de la publicité.¹⁸ La date d'entrée en vigueur de la loi révisée doit encore être fixée par le Conseil fédéral.

Après l'acceptation de l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse», les deux Commissions de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national et du Conseil des Etats considèrent que le recrutement en quantité suffisante d'une main-d'œuvre qualifiée est devenu plus difficile. C'est pourquoi lors de la session d'été, elles ont chargé le Conseil fédéral de revoir, d'entente avec les cantons et les organisations du monde du travail, la stratégie visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de soumettre des propositions en ce sens au Parlement. Les Commissions souhaitent savoir comment adapter ou renforcer les mesures déjà prises afin d'améliorer le pourvoi des postes. Il s'agit notamment d'une meilleure compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle, de l'intégration des

¹⁷ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 11.034 – Objet du Conseil fédéral, Loi sur les denrées alimentaires. Révision. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20110034. Consulté le 04.05.2015.

¹⁸ Epli & Lehmann GmbH. www.swiss-pledge.ch. <http://www.swiss-pledge.ch/de/index.html>. Consulté le 04.05.2015.

travailleurs seniors, de la mise à niveau, la reconversion professionnelle, la réinsertion ou la prolongation volontaire de la vie professionnelle. Comme les deux motions sont identiques (Mesures visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée eu égard à la nouvelle situation)¹⁹ et qu'elles ont été acceptées par les Conseils respectifs, les objets vont directement au Conseil fédéral.

Egalement lors de la session d'été, le Conseil national a accepté la prorogation supplémentaire du délai de traitement de l'initiative parlementaire de Bea Heim (PS/SO) pour un registre national du cancer jusqu'à la session de printemps 2016.²⁰ La Confédération a présenté le 29 octobre 2014 le message ainsi qu'un Projet de loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques.²¹ Le projet de loi a pour but d'élaborer des mesures de prévention et de dépistage précoce, d'évaluer la qualité des soins, des diagnostics et des traitements et de soutenir la planification des soins au niveau cantonal ainsi que la recherche sur les maladies oncologiques. Il régleme l'enregistrement des maladies oncologiques, la collecte, l'enregistrement et la transmission des données pour leur évaluation et publication au niveau national. Il prévoit en outre l'introduction d'un régime de déclaration obligatoire des maladies oncologiques, les patients disposant d'un droit de veto. Tous les cantons seront tenus de tenir un registre du cancer, que ce soit seuls ou en commun avec d'autres cantons. Le registre du cancer des enfants continuera d'être tenu par la Confédération. Toutes les données seront regroupées par l'organe national d'enregistrement du cancer. Les données seront évaluées, d'une part, sous la forme d'un monitoring

annuel (Office fédéral de la statistique) et, d'autre part, dans le cadre de rapports sanitaires approfondis sur le cancer. Pour d'autres maladies non transmissibles très répandues ou particulièrement dangereuses, à l'instar des maladies cardio-vasculaires ou du diabète, le projet prévoit un soutien financier pour les registres correspondants. Et ce, à la condition qu'ils satisfassent aux exigences mentionnées dans la loi, par exemple la possibilité de réaliser des extrapolations à l'échelle nationale pour des groupes de population déterminés.

Actuellement, la Confédération consacre 1,4 million de francs par an à l'enregistrement du cancer. La mise en œuvre du projet de loi devrait entraîner une hausse des dépenses annuelles allant de 1,1 à 1,6 million de francs (dépense totale: 2,5 à 3 millions de francs) pour l'enregistrement du cancer et de 1 million de francs au maximum pour la promotion de l'enregistrement d'autres maladies non transmissibles très répandues ou particulièrement dangereuses. La loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques fait partie des priorités du Conseil fédéral en matière de politique de la santé («Santé2020»)²².

¹⁹ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3009 – Motion, Mesures visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée eu égard à la nouvelle situation. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143009. Consulté le 04.05.2015.

L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3380 – Motion, Mesures visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée eu égard à la nouvelle situation. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143380. Consulté le 04.05.2015.

²⁰ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 07.501 – Initiative parlementaire, Registre national du cancer. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20070501. Consulté le 04.05.2015.

²¹ Projet de loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques. <http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/10374/index.html?lang=fr>. Consulté le 04.05.2015.

²² Département fédéral de l'intérieur (DFI). Politique de la santé: les priorités du Conseil fédéral. <http://www.bag.admin.ch/gesundheits2020/index.html?lang=fr>. Consulté le 04.05.2015.

2 Thématique Activité physique, alimentation et poids

En Suisse, comme ailleurs, le surpoids et l'obésité constituent un problème social et économique. Plus d'un tiers de la population suisse est considérée comme étant en surpoids. Plus l'indice de masse corporelle (IMC) augmente, plus le risque de développer des maladies liées au surpoids et de décéder prématurément augmente. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a décidé en 2012 de proroger jusqu'à fin 2016 les trois programmes nationaux de prévention (tabac, alcool, alimentation et activité physique). Il pérennise ainsi la stratégie nationale visant à promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière pour prévenir les maladies non transmissibles. L'engagement en faveur d'un poids corporel sain demeure aussi primordial pour Promotion Santé Suisse.

En étroite coopération avec d'autres acteurs nationaux et cantonaux, des projets en ce sens sont développés et soutenus dans le cadre de programmes d'action cantonaux. Un élément important de ces travaux est, pour valoriser les meilleures pratiques, la diffusion de projets concrètement éprouvés à l'échelon régional.

Dès 2013, Promotion Santé Suisse a, dans le cadre de l'action «Buvez de l'eau!»²³, lancé la marque «Château la pompe»²⁴, qui entend positionner l'eau potable comme une alternative saine et équivalente aux boissons sucrées auprès des enfants et des adolescents. Ces efforts ont été poursuivis en 2014.

C'est dans ce contexte qu'a été publiée l'histoire «Un pur plaisir»²⁵ – un livre pour enfants.

Par ailleurs, Promotion Santé Suisse soutient régulièrement, avec ses partenaires, les événements slowUp en Suisse.²⁶ Plus de 400 000 personnes y participent chaque année.

Confédération

Le Parlement a achevé l'an dernier ses délibérations relatives à la nouvelle loi sur les denrées alimentaires. La révision totale de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels constitue en priorité une adaptation à la législation européenne.²⁷ En particulier dans le secteur alimentaire, il est difficile pour la Suisse de légiférer indépendamment des autres pays européens. Dans ce contexte, l'interpellation «Signalétique sur les emballages»²⁸, déposée début 2013 par Manuel Tornare (PS/GE), a eu du mal à s'imposer. Le Conseil fédéral y a d'abord répondu par la négative, avant qu'elle ne soit finalement rejetée après deux ans en décembre 2014. En revanche, le postulat de Manuel Tornare «Feux tricolores sur le devant des emballages alimentaires»²⁹ est toujours en suspens. Là également, le Conseil fédéral a demandé en février le rejet du postulat, et ce, pour les mêmes raisons que pour la signalétique: d'une part, parce qu'une réglementation propre à la Suisse entraînerait un renchérissement supplémentaire des produits importés de

²³ Promotion Santé Suisse. Boissons sucrées. <http://promotionsante.ch/public-health/alimentation-et-activite-physique-chez-les-enfants-et-les-adolescents/themes-cles/boissons-sucrees.html>. Consulté le 04.05.2015.

²⁴ Promotion Santé Suisse. Château la pompe. <http://chateaulapompe.ch/page-daccueil.html>. Consulté le 04.05.2015.

²⁵ Promotion Santé Suisse. Histoire d'eau «Un pur plaisir». <http://promotionsante.ch/population/produits-et-services/alimentation-et-activite-physique/kinderbuch-thema-wasser.html>. Consulté le 04.05.2015.

²⁶ Promotion Santé Suisse. slowUp. <http://www.slowup.ch/f/index.html>. Consulté le 04.05.2015.

²⁷ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 11.034 – Objet du Conseil fédéral, Loi sur les denrées alimentaires. Révision. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20110034. Consulté le 04.05.2015.

²⁸ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 12.4023 – Interpellation, Signalétique sur les emballages. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20124023. Consulté le 04.05.2015.

²⁹ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.4157 – Postulat, Feux tricolores sur le devant des emballages alimentaires. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20134157. Consulté le 04.05.2015.

l'étranger, et d'autre part, parce qu'une signalétique sur les emballages doit également être examinée d'un œil critique sur le plan scientifique. Il est par exemple difficilement envisageable de classer les aliments selon un système aussi simplifié, à savoir dans des catégories «bon» ou «mauvais» pour la santé. Du fait de sa forte teneur en graisses, une portion de saumon, une portion d'huile de colza ou encore une portion d'amandes devrait être signalée par un feu rouge. Les produits évoqués sont cependant importants dans le cadre d'une alimentation équilibrée.

Le rejet de la motion de Dominique de Buman (PDC/FR) par le Conseil fédéral et, lors de la session d'été, par le Conseil des Etats, avait également un rapport avec l'UE. La motion «Précision du genre d'huile végétale dans l'étiquetage des produits alimentaires»³⁰ sera déjà adaptée dans le cadre de la prochaine révision de l'ordonnance du DFI sur l'étiquetage et la publicité des denrées alimentaires, ainsi que le Conseil fédéral l'a annoncé dans sa réponse. L'UE a mis en vigueur le 1^{er} janvier 2012 une prescription correspondante en matière de déclaration.

Suite à la démission de Luc Barthassat (PDC/GE), sa motion «Interdiction du Bisphénol A»³¹ a été reprise en janvier par son successeur, Guillaume Barazzone. Le Conseil fédéral avait rejeté l'intervention dès la mi-2013, car il ne souhaitait pas interférer dans une étude en cours de l'Office fédéral de la santé publique sur la toxicité des tickets de caisse. La motion en vue de l'interdiction de la substance chimique contenue dans les emballages en plastique destinés

aux denrées alimentaires et considérée comme cancérogène est toujours en suspens.

L'interpellation «Graves dangers liés à l'emploi du triclosan»³² du Vert vaudois Luc Recordon concerne elle aussi l'interdiction d'une substance chimique. Le triclosan est un inhibiteur bactérien utilisé en tant que désinfectant et agent conservateur. L'Institut allemand pour l'évaluation des risques redoute le développement de résistances aux antibiotiques même à de faibles concentrations. En décembre, Luc Recordon a essentiellement dénoncé la contamination dangereuse du lait maternel.

A l'automne, Prisca Birrer-Heimo (PS/LU) a déposé un postulat «Systèmes d'incitation. Encourager les gens à consommer des fruits et des légumes»³³. Dans sa réponse du 5 décembre, le Conseil fédéral a fait savoir qu'un rapport sera publié sous peu, qui présentera différentes options pour encourager la consommation de fruits dans les écoles en s'appuyant sur les expériences faites dans l'Union européenne. Dans le domaine de la promotion de la consommation de fruits et de légumes, l'Office fédéral de la santé publique a en outre publié en 2010 un Rapport sur les projets d'alimentation dans les écoles existants en Suisse.³⁴ Le Conseil fédéral a donc estimé que la demande formulée dans le postulat était déjà satisfaite.

Christian Lohr (PDC/TG) s'est déclaré non satisfait de cette réponse et a déposé le 12 décembre une motion «Programme suisse en faveur de la consommation de fruits à l'école».³⁵ Sa proposition était basée sur les expériences faites dans les pays de l'UE.

³⁰ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 12.4035 – Motion, Préciser le genre d'huile végétale dans l'étiquetage des produits alimentaires. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20124035. Consulté le 04.05.2015.

³¹ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.3337 – Motion, Interdiction du bisphénol A. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20133337. Consulté le 04.05.2015.

³² L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.4047 – Interpellation, Graves dangers liés à l'emploi du triclosan. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20144047. Consulté le 04.05.2015.

³³ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3973 – Postulat, Systèmes d'incitation. Encourager les gens à consommer des fruits et des légumes. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143973. Consulté le 04.05.2015.

³⁴ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Bestehende Ernährungsprojekte in Schulen und mögliche Synergien zu einem schweizerischen Schulobst- und Gemüseprogramm. <http://www.blv.admin.ch/themen/04679/05055/05123/index.html?lang=fr>. Consulté le 04.05.2015.

³⁵ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.4197 – Motion, Programme suisse en faveur de la consommation de fruits à l'école. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20144197. Consulté le 04.05.2015.

Son intervention a recueilli un large soutien auprès des différents partis. Christian Lohr a fait valoir que les enfants mangeaient de moins en moins de fruits et de légumes depuis de nombreuses années, mais que les mesures appliquées jusqu'ici n'avaient pas permis d'inverser cette tendance. Par ailleurs, un programme en faveur de la consommation de fruits à l'école s'inscrit parfaitement dans la Stratégie alimentaire suisse, présentée en janvier 2012 par le Conseiller fédéral Alain Berset.³⁶

En revanche, la Stratégie pour une meilleure gestion de la demande de boissons sans emballages n'a pas été couronnée de succès. Le postulat d'Antonio Hodgers, Conseiller national du Groupe des Verts genevois, qui a entre-temps démissionné, a non seulement été rejeté par le Conseil fédéral, mais lors de la session d'été, le Conseil national s'est également opposé à l'encouragement de la consommation d'eau du robinet et aux charges fiscales éventuelles sur les emballages d'eau minérale et de boissons sucrées (52 voix contre 117, aucune abstention).³⁷ Au vu de l'utilité écologique limitée, les coûts ont notamment pesé dans la balance. Les coûts d'introduction d'une consigne pour les boissons en bouteille sont en effet estimés entre 250 et 300 millions de francs par an par l'Office fédéral de l'environnement.

La stratégie alimentaire de la Confédération s'est elle aussi heurtée à des résistances au cours de la session d'hiver. En termes clairs, Sylvia Flückiger-Bäni (UDC/AG) a déposé une interpellation «Alimentation de la population suisse. Liberté de choix plutôt que mise sous tutelle»³⁸, et a notamment demandé la suppression de la Commission fédérale de l'alimen-

tation (COFA). Selon l'auteur de l'interpellation, la COFA crée auprès de la population un sentiment d'insécurité qui, combiné à l'activisme de l'administration fédérale, entraîne des coûts qui n'ont pas encore été chiffrés.

Cantons / villes

L'an dernier, après des travaux préliminaires qui ont parfois duré des années, des lois sur le sport et l'activité physique ont été mises en vigueur dans plusieurs cantons (à Genève, à Lucerne et au Tessin). Le concept sportif du canton de Glaris poursuit le même objectif, à savoir la promotion globale du sport et de la santé. Au départ, le mandat confié au gouvernement consistait simplement à élaborer un concept d'installations sportives, et non pas une loi. Les auteurs du postulat renvoient aux expériences d'autres cantons, qui auraient montré qu'un concept était suffisant.³⁹ Dans différentes villes, il existe en outre des interventions qui concernent l'ouverture d'installations sportives pour divers groupements (patineurs en ligne) et à des horaires différents. Une meilleure utilisation des gymnases de la ville de Berne à l'aide d'un outil de réservation a été mise en œuvre l'an dernier suite à une intervention datant de 2012.⁴⁰ Dans la ville de Zurich également, une intervention du PLR de 2011 a permis de poser les jalons pour la création d'un service de réservation central. La demande, initiée par le PS, pour une utilisation des installations sportives en dehors des heures de cours, notamment pendant les vacances, a obtenu l'accord de principe du gouvernement du canton de Bâle-Ville.⁴¹

³⁶ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Stratégie alimentaire suisse. 2013–2016. <http://www.blv.admin.ch/themen/04679/05055/index.html?lang=fr>. Consulté le 04.05.2015.

³⁷ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 12.3786 – Postulat, Stratégie pour une meilleure gestion de la demande de boissons sans emballages. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20123786. 04.05.2015.

³⁸ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.4032 – Interpellation, Alimentation de la population suisse. Liberté de choix plutôt que mise sous tutelle. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20144032. Consulté le 04.05.2015.

³⁹ Kanton Glarus, Landrat. Postulat für ein Kantonales Sportanlagenkonzept (KASAK). http://www.gl.ch/xml_1/internet/de/application/d14/d15/f1575.cfm?dokguid=1290dfdf4b424b32989fee8c57e1988f. Consulté le 28.04.2015.

⁴⁰ Stadt Bern, Stadtrat. Postulat, Sportstadt Bern: Bessere Nutzung der städtischen Turnhallen. <https://ris.bern.ch/Dokument.ashx?dId=1e835dc36cdb4d279157ba68230393c9-332&dVersion=3&dView=Dokument>. Consulté le 28.04.2015.

⁴¹ Kanton Basel-Stadt, Grosser Rat. Motion Thomas Gander und Konsorten betreffend Nutzung von schulischen Sportanlagen (Sporthallen, Schwimmbäder, Aussenplätze) für den Vereins- und Breitensport während den Schulferien und ausserschulischen Zeiten. http://www.grosserrat.bs.ch/de/geschaefte-dokumente/datenbank?such_kategorie=1&content_detail=200106412. Consulté le 28.04.2015.

Les politiciens locaux réagissent de manière extrêmement sensible aux restrictions dans le domaine du sport, par exemple la suppression de leçons de sport, même si l'introduction de camps sportifs apporte finalement un plus. Les représentants de l'ensemble des partis s'opposent à toute réduction quelle qu'elle soit (patinoires, piscines). A Lucerne, l'intervention contre la fermeture provisoire d'une piscine a été couronnée de succès. Mais la promotion de l'activité physique ne fait pas toujours l'unanimité. Ainsi par exemple, l'ouverture à Lugano d'un parcours VTT (pump track) a soulevé des résistances, car l'on redoute une augmentation du trafic routier. Même dans le domaine de la promotion du sport, la marge de manœuvre est limitée. Dans le canton de Vaud, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard a dû se justifier pour l'engagement d'un prestataire privé de cours de judo (excès de commercialisation).

Dans le domaine de l'alimentation, les restrictions trop importantes ne sont pas les bienvenues. Au prétexte que la contrainte risque d'être contreproductive, une Journée végé dans les infrastructures urbaines, telle que celle déjà organisée à Lausanne, n'a eu aucune chance à Bâle-Ville.⁴² Au Tessin, les automates dans les écoles doivent être remplis de denrées alimentaires saines, comme c'est le cas dans les cantons de Vaud, de Berne, d'Uri, d'Argovie, de Bâle-Ville, de Thurgovie et du Valais.

Des programmes spéciaux de prévention de l'obésité, par exemple le programme scolaire Senso5 développé en Valais, doivent désormais être introduits dans le canton de Vaud. Le parlement a donné le feu vert.⁴³

D'une manière générale, aucun nouveau sujet n'est apparu, mais les concepts de prévention connus dans le domaine de l'activité physique, de l'alimentation et du poids corporel prennent désormais pied à large échelle.

⁴² Kanton Basel-Stadt, Grosser Rat. Anzug betreffend Einführung eines Vegi-Tages zur Sensibilisierung der Hungerproblematik und des Klimawandels. <http://www.grosserrat.bs.ch/dokumente/100373/000000373262.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

⁴³ Canton de Vaud, Grand Conseil. Postulat. Développer les sens de nos enfants pour lutter contre l'obésité. http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/11_POS_294_D%C3%A9p%C3%B4t.pdf. Consulté le 28.04.2015.

3 Thématique Travail et santé

Dans le cadre de son domaine d'activité prioritaire «Santé psychique – Stress sur le lieu de travail», Promotion Santé Suisse s'engage pour la diffusion de la gestion de la santé en entreprise (GSE). En tant que centre de compétence, Promotion Santé Suisse élabore de nouveaux instruments pour les entreprises. Le projet Companion par exemple doit assurer la promotion de la santé psychique des adolescents dans le setting de l'entreprise.⁴⁴ La diffusion de la GSE doit être assurée au travers de mesures d'information et de sensibilisation, par exemple le Job-Stress-Index⁴⁵, le Congrès GSE annuel⁴⁶ ou encore des partenariats. L'octroi d'un label («Friendly Work Space»⁴⁷) ainsi que la mise à disposition d'outils spécifiques («S-Tool»⁴⁸, «PME-vital»⁴⁹) encouragent la mise en œuvre de la GSE dans les entreprises. Ces mesures doivent contribuer à réduire les coûts annuels de près de 10 milliards de francs liés au stress.

Confédération

Suite à l'échec de la 6^e révision de l'AI, la CSSS-N a demandé au Conseil fédéral le «développement conjoint de mesures de détection précoce des cas de maladie»⁵⁰, nécessaires en raison de l'augmentation

des maladies psychiques chez les personnes ayant déposé une demande de rente AI. La stratégie globale de développement de l'AI élaborée actuellement a également pour objectif une optimisation dans ce domaine. Par ailleurs, Maja Ingold (PEV/ZH) a demandé au Conseil fédéral, lors de la session de printemps, d'élaborer un rapport exposant les mesures qu'il compte prendre pour traiter plus efficacement les problèmes psychiques des travailleurs, l'enjeu majeur étant la réintégration sur le marché du travail des bénéficiaires d'une rente AI présentant de tels troubles. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter l'intervention et le Conseil national a transmis le postulat le 20 juin.⁵¹ Maja Ingold a insisté notamment sur les conséquences économiques de l'augmentation des problèmes psychiques dans la population active. Le coût des problèmes psychiques pour l'économie suisse est estimé à 19 milliards de francs, soit 3,2% du PIB, en termes de perte de productivité, de soins médicaux et de dépenses sociales. C'est ce qu'indique le rapport sur la santé mentale et l'emploi publié en 2014 par l'OCDE⁵².

Lors de la session d'automne, le Conseil national n'a pas estimé nécessaire la publication régulière d'un rapport sur la charge, le stress et la surcharge au

⁴⁴ Promotion Santé Suisse. Companion. <http://promotionsante.ch/public-health/sante-psychoque/projets/companion.html>. Consulté le 04.05.2015.

⁴⁵ Promotion Santé Suisse. Job Stress Index. <http://promotionsante.ch/public-health/sante-psychoque/produits-et-services/job-stress-index.html>. Consulté le 04.05.2015.

⁴⁶ Promotion Santé Suisse. Congrès national pour la gestion de la santé en entreprise 2015 / 4^e Rencontre du Réseau Santé Psychique Suisse. <http://promotionsante.ch/qui-sommes-nous/manifestations/congres-gse.html>. Consulté le 28.04.2015.

⁴⁷ Promotion Santé Suisse. Label Friendly Work Space. <http://promotionsante.ch/economie/produits-et-services/label-friendly-work-space.html>. Consulté le 04.05.2015.

⁴⁸ Promotion Santé Suisse. S-Tool. https://www.s-tool.ch/index.php?page=home&page_lang_id=2. Consulté le 04.05.2015.

⁴⁹ Promotion Santé Suisse. PME-vital. <http://www.pme-vital.ch/default.asp?page=startseite&cat=0&subcat=0&subsubcat=0>. Consulté le 04.05.2015.

⁵⁰ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3661 – Motion, Pour le développement conjoint de mesures de détection précoce des cas de maladie. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaeft.aspx?gesch_id=20143661. Consulté le 04.05.2015.

⁵¹ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3191 – Postulat, Intégration sur le marché du travail des personnes présentant des troubles psychiques. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaeft.aspx?gesch_id=20143191. Consulté le 04.05.2015.

⁵² OCDE et l'Office fédéral des assurances sociales. Santé mentale et emploi: Suisse. http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocde/employment/sante-mentale-et-emploi-suisse_9789264205192-fr#page6. Consulté le 04.05.2015.

travail et sur leurs coûts pour l'économie nationale suisse (55 voix contre 130). Le postulat déposé par Josiane Aubert (PS/VD) a été rejeté par le Conseil fédéral, qui a estimé qu'il existait déjà des études à ce sujet, par exemple celles du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).⁵³ Lors de la discussion au Parlement, le ministre de l'économie, Johann Schneider-Ammann, a en outre déclaré qu'il manquait des données de base essentielles. Au motif que la création systématique de nouvelles bases de données entraînerait des coûts considérables («Ce serait de la bureaucratie.»), il a dans le même temps préconisé de se contenter des instruments disponibles. Cependant, la Suva déclare dans sa Prospective 2029 que le surmenage et le stress deviendront le principal facteur de risque au travail.⁵⁴

Lors de la session spéciale, le Conseil national a également traité une intervention en matière de politique du travail le concernant. L'initiative «Revoir le rythme des sessions parlementaires pour mieux concilier politique et vie professionnelle et familiale»⁵⁵ n'a toutefois pas recueilli de majorité (63 voix contre 105). Le rythme des sessions reste donc inchangé. La Conseillère nationale du PS d'Argovie, Yvonne Feri, avait proposé des sessions parlementaires plus courtes, mais organisées de façon plus régulière.

L'intervention déposée en 2013 par Silvia Schenker (PS/BS) «Consultation sociale en entreprise»⁵⁶ n'a pas encore été traitée. Elle souhaiterait que le Conseil fédéral présente dans un rapport dans quelle mesure la consultation sociale en entreprise existe déjà et quelles mesures peuvent aider les employeurs à mettre cette offre très utile à la disposi-

tion de leurs collaborateurs. En rejetant le postulat, le Conseil fédéral a toutefois mentionné que l'Inspection fédérale du travail, qui fait partie du SECO, projetait de mettre l'accent sur les risques psychosociaux dans l'exécution à partir de 2014. Le SECO publie un dépliant et une brochure intitulés «Les facteurs de risques psychosociaux au travail»⁵⁷. De plus, le SECO a préconisé, avec l'Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs, une nouvelle priorité d'exécution à compter de 2014: dans toute la Suisse, lors des contrôles, l'accent sera mis notamment sur la protection de l'intégrité personnelle et sur la protection contre les sollicitations excessives.

Après le dépôt en 2013 de plusieurs interventions relatives à l'abus de médicaments et au «dopage cérébral», le rapport «Médicaments améliorant les performances»⁵⁸ prévu l'an dernier par le Conseil fédéral est paru le 6 novembre. Dans le cadre de la pratique de prescription et de l'utilisation de médicaments contenant du méthylphénidate, par exemple la ritaline, la Confédération n'entrevoit aucun besoin urgent d'action politique ou législative. Le monitoring des addictions, la prévention des addictions et le monitoring de la prescription de ces Neuro-enhancer doivent être poursuivis comme jusqu'ici. Le groupe de travail «Ritaline» de l'Office fédéral de la santé publique a en outre été chargé d'examiner si l'utilisation thérapeutique de médicaments contenant du méthylphénidate doit être prise en compte dans des projets du domaine de l'assurance-qualité (bases de données de pédiatrie) et s'il faut prendre des mesures d'assurance-qualité supplémentaires.

⁵³ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 12.4069 – Postulat, Monitoring périodique sur le stress au travail et sur ses coûts directs et indirects. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20124069. Consulté le 04.05.2015.

⁵⁴ Suva. Prospective 2029. <http://www.p24.ch/suva.blaetterkatalog.ch/bk/ch/b5722/b572223/blaetterkatalog/index.html>. Consulté le 04.05.2015.

⁵⁵ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.410 – Initiative parlementaire, Revoir le rythme des sessions parlementaires pour mieux concilier politique et vie professionnelle et familiale. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20130410. Consulté le 04.05.2015.

⁵⁶ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.3234 – Postulat, Consultation sociale en entreprise. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20133234. Consulté le 04.05.2015.

⁵⁷ Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Les facteurs de risques psychosociaux au travail. <http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00009/00027/05483/index.html?lang=fr>. Consulté le 04.05.2015.

⁵⁸ Le Conseil fédéral. Médicaments améliorant les performances. <http://www.parlament.ch/sites/doc/CuriaFolgeseite/2013/20133157/Bericht%20BR%20F.pdf>. Consulté le 04.05.2015.

Cantons / villes

Les interventions sur les conditions de travail dans les cantons et les grandes villes ont pour objectif principal l'introduction du «télétravail» au sein des administrations (Ville de Zurich⁵⁹, Zoug⁶⁰, Berne⁶¹ et Jura⁶²). A Genève⁶³, les chiffres fournis par l'administration montrent que 40 collaborateurs profitent de ce modèle de travail. Outre les aspects liés à la santé, les parlementaires font valoir principalement la protection de l'environnement (réduction des trajets pendulaires, pas de création de nouvelles surfaces de bureau).

Deux interventions portent sur la protection des travailleurs seniors. Dans le canton de Fribourg, le gouvernement a recommandé le rejet de la suppression du travail par équipes pour les plus de 55 ans. A Bâle-Ville, le travail par équipes des plus de 50 ans doit être réglementé (Examen du travail par équipes astreignant pour les personnes âgées)⁶⁴. Il est proposé d'instaurer un modèle de temps travail par équipes «de vie», basé sur l'exemple de la police. Un tel modèle aurait des répercussions considérables sur les conditions d'embauche et les rentes. Sur les rives du Rhin, la discussion est par conséquent ajournée jusqu'à la modification en cours de la loi sur les caisses de pension.

D'une manière générale, les interventions politiques dans le domaine de la prévention de la santé sur le lieu de travail se limitent au rôle des cantons et des villes en tant qu'employeurs. On ne relève jusqu'à présent aucune autre stratégie.

⁵⁹ Stadt Zürich, Gemeinderat. Schriftliche Anfrage. http://www.gemeinderat-zuerich.ch/Geschaefte/detailansicht-geschaefft/Dokument/ff0005ce-2ec8-4bcf-a4d8-61be3ac292a3/2014_0396.pdf. Consulté le 28.04.2015.

⁶⁰ Kanton Zug, Kantonsrat. Postulat von Daniel Stadlin betreffend Homeoffice für Mitarbeitende der Kantonalen Verwaltung. <https://kr-geschaefte.zug.ch/gast/geschaefte/513>. Consulté le 28.04.2015.

⁶¹ Kanton Bern, Grosse Rat. Interpellation, Home-Office auch in der Kantonsverwaltung: Geht der Kanton mit gutem Beispiel voran? <http://www.gr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwsbinary.DOKUMENTE.acq/df4a8c948c78488db680523ab-9d15bb3-332/3/PDF/2013.0742-Vorstosstext-D-65820.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

⁶² République et Canton du Jura, Parlement. Postulats. <http://www.jura.ch/Scripts/Index.aspx?id=17939&pg=2>. Consulté le 28.04.2015.

⁶³ République et Canton de Genève, Grand Conseil. Question écrite urgente, Demande de précisions sur la réponse à la question «Télétravail au sein de l'administration» déposée en février 2014. <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00189.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

⁶⁴ Kanton Basel-Stadt, Regierungsrat. Regierungsratsbeschluss, Anzug Lorenz Nägelin und Konsorten betreffend Überprüfung der belastenden Schichtarbeit im Alter. <http://www.grosserrat.bs.ch/dokumente/100374/000000374118.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

4 Thématique Age et santé

Dans 15 ans, un quart de la population suisse aura plus de 65 ans. Fin 2013, 1221 femmes et 274 hommes étaient âgés de plus de 100 ans. Avec le projet «Via»⁶⁵, Promotion Santé Suisse entend accompagner cette évolution démographique. Les personnes âgées doivent pouvoir vivre le plus longtemps possible dans leur environnement familial. Le projet, lancé en 2010, s'est vu allouer l'an dernier des ressources supplémentaires et sera converti en programme à partir de 2017. Aujourd'hui, ces recommandations sont déjà mises en œuvre dans 50 communes pilotes dans huit cantons. Au total, dix cantons ont participé à «Via» sur le plan financier et conceptuel (Appenzell Rhodes-Extérieures, Berne, Grisons, Nidwald, St-Gall, Schaffhouse, Thurgovie, Uri, Vaud et Zoug).

Confédération

Pas moins de trois interventions ont porté sur les défis liés au vieillissement de la société en Suisse. Toutes avaient en commun le fait qu'il s'agissait non pas d'intérêts particuliers, mais des grandes lignes de la politique de la vieillesse, et donc notamment aussi de santé et de prévention. Alors que Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL) s'engage pour une révision de la «stratégie de la Suisse en matière de politique de la vieillesse»⁶⁶, qui date de 2007, son collègue de parti, Alexander Tschäppät, propose la création d'une «Commission fédérale pour les questions liées au vieillissement et aux relations entre les générations»⁶⁷. La Commission doit discuter de solu-

tions aux questions du logement, de l'intégration sociale, des soins et des relations entre les générations. Le maire de Berne souhaite que cette commission comprenne des experts en assurances sociales et prévoyance vieillesse, planification des transports, construction de logements, intégration et participation, ainsi qu'une représentation appropriée des villes, qui jouissent d'une expérience étendue en matière de politique de la vieillesse.

Le postulat d'Ida Hunkeler-Glanzmann (PDC/LU) va un peu plus loin. Etant donné que les centenaires ne sont plus une rareté de nos jours, elle demande au Conseil fédéral un «Rapport sur le grand âge»⁶⁸. Les questions clés portent sur la garantie future des revenus, le financement des soins, l'aide à la vieillesse non étatique ainsi que les mesures de prévention dans le domaine de la santé. Le Conseil fédéral estime toutefois qu'un rapport supplémentaire ne se justifie pas. Avec la réforme «Prévoyance vieillesse 2020» ainsi que le rapport annoncé relatif au postulat de Jacqueline Fehr (PS/ZH) «Définir une stratégie pour les soins de longue durée»⁶⁹, il estime que les demandes essentielles sont déjà remplies. Pour ce qui est de la prévention en matière de santé pour les personnes du quatrième âge, le Conseil fédéral renvoie à la stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles. Un projet doit être présenté courant 2015. Ces travaux seront aussi l'occasion de débattre de la nécessité d'autres mesures éventuelles pour le troisième et le quatrième âge.

⁶⁵ Promotion Santé Suisse. Projet Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées. <http://promotionsante.ch/public-health/promotion-de-la-sante-des-personnes-agees/projet-via.html>. Consulté le 04.05.2015.

⁶⁶ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3242 – Postulat, Réviser la stratégie de la Suisse en matière de politique de la vieillesse. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143242. Consulté le 04.05.2015.

⁶⁷ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3785 – Motion, Commission fédérale pour les questions liées au vieillissement et aux relations entre les générations. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143785. Consulté le 04.05.2015.

⁶⁸ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3552 – Postulat, Rapport sur le grand âge. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143552. Consulté le 04.05.2015.

⁶⁹ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 12.3604 – Postulat, Définir une stratégie pour les soins de longue durée. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20123604. Consulté le 04.05.2015.

Cantons / villes

Après l'approbation en 2013 de la stratégie nationale en matière de démence 2014–2017 par la Confédération, certains parlements cantonaux se sont penchés sur la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes ainsi que les prestataires privés et publics et sur les coûts (Bâle-Campagne⁷⁰, Bâle-Ville⁷¹, Berne⁷²). Dans le canton de Thurgovie⁷³, le PS demande au gouvernement un rapport sur la démence (analyse de la situation et stratégie). Dans le domaine des questions liées à la vieillesse, la situation de logement des personnes âgées est de loin celle qui occupe le plus les parlements. Au Tessin, deux interventions du PLR portent sur des mesures constructives pour les logements destinés aux personnes âgées. Il s'agit d'encourager le logement sans barrière pour les seniors (par exemple suppression des obstacles administratifs à l'installation d'un ascenseur), mais aussi de créer des incitations à la construction de logements pour personnes âgées.⁷⁴ A Bâle-Ville, les représentants du PS ont demandé au gouvernement des prestations pour alléger la charge des personnes soignant des proches.

Par ailleurs, il s'agit de garantir que l'immobilier urbain dispose d'une infrastructure adaptée aux personnes âgées. Le canton de Fribourg entend promouvoir fortement le logement accompagné.⁷⁵ Après le lancement du projet pilote «Senior+», le PS s'interroge sur le caractère abordable de ces logements protégés. Le PS poursuit un objectif similaire à Bâle-Ville, où il suggère la mise à disposition par la ville de logements adaptés aux personnes âgées pour des couches de populations défavorisées, à savoir les migrants.⁷⁶

C'est précisément pour la santé des patients âgés que le PDC et le PBD attendent de l'échange électronique des données une amélioration de la qualité des soins ainsi qu'une baisse des coûts. C'est pourquoi ils demandent l'instauration dans le canton de Fribourg d'une réglementation de l'échange électronique des données entre le personnel de la santé ainsi que la prescription électronique de médicaments, en accord avec la Stratégie nationale eHealth.⁷⁷ On craint que le canton ne perde du terrain par rapport à Genève ou le Valais. Ces deux cantons ont déjà des expériences pratiques dans ce domaine.

⁷⁰ Kanton Basel-Landschaft, Landrat. Postulat von Sven Inäbnit, FDP-Fraktion: Demenzstrategie für den Kanton Basel-Landschaft – zusammen mit dem Kanton Basel-Stadt? <http://www.baselland.ch/fileadmin/baselland/files/docs/parl-lk/vorstoesse/2013/2013-433.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

⁷¹ Kanton Basel-Stadt, Grosser Rat. Anzug betreffend Demenzstrategie für den Kanton Basel-Stadt – zusammen mit dem Kanton Basel-Landschaft? <http://www.grosserrat.bs.ch/dokumente/100376/000000376867.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

⁷² Kanton Bern, Grosser Rat, Interpellation, Wie wird die nationale Demenzstrategie 2014–2017 im Kanton Bern umgesetzt? <http://www.gr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwbinary.DOKUMENTE.acq/abd507357c3f438e93d8eb7adbe7375d-332/5/PDF/2014.RRGR.11119-Vorstosstext-D-81039.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

⁷³ Kanton Thurgau, Grosser Rat. Antrag, Leben mit Demenz im Kanton Thurgau. http://www.grgeko.tg.ch/de/web/grgeko/pendente-gr-geschafte;jsessionid=FCE0E2799B4836D092F855C4A223D126?p_p_id=pendente_WAR_esmogrgekoportlet&p_p_lifecycle=2&p_p_state=maximized&p_p_mode=view&p_p_cacheability=cacheLevelPage&_pendente_WAR_esmogrgekoportlet_struts.portlet.action=%2Fgrsuche%2Fdownload-activity&_pendente_WAR_esmogrgekoportlet_struts.portlet.action=%2Fpendente%2Fdetail&_pendente_WAR_esmogrgekoportlet_activity_id=250868&_pendente_WAR_esmogrgekoportlet_orderByCol=eingangsdatum&_pendente_WAR_esmogrgekoportlet_orderByType=desc&_pendente_WAR_esmogrgekoportlet_cur=1&_pendente_WAR_esmogrgekoportlet_itemId=250854&_pendente_WAR_esmogrgekoportlet_delta=100. Consulté le 28.04.2015.

⁷⁴ Repubblica e Cantone di Ticino, Gran Consiglio. Mozione, Favorire la ristrutturazione di case a misura di anziano e senza barriere architettoniche nei nuclei abitati di città e villaggi. <http://www.ti.ch/CAN/SegGC/comunicazioni/GC/mozioni/pdf/MO1055.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

Repubblica e Cantone di Ticino, Gran Consiglio. Mozione, Promuovere la costruzione di abitazioni adatte anche ad anziani autonomi e autosufficienti. <http://www.ti.ch/CAN/SegGC/comunicazioni/GC/mozioni/pdf/MO1056.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

⁷⁵ Etat de Fribourg, Conseil d'Etat. Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss. http://www.fr.ch/gc/files/pdf66/de_RCE_2013-CE-33_QA_3164_13_Ganioz_Xavier.pdf. Consulté le 28.04.2015.

⁷⁶ Kanton Basel-Stadt, Grosser Rat. Anzug betreffend altersgerechter kommunaler Wohnungsbau. <http://www.grosserrat.bs.ch/dokumente/100373/000000373407.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

⁷⁷ Office fédéral de la santé publique (OFSP). La «Stratégie Cybersanté Suisse» du 27 juin 2007. <http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/10357/10359/index.html?lang=fr>. Consulté le 04.05.2015.

5 Thématique Santé psychique

L'importance de la promotion de la santé psychique se traduit notamment par les coûts élevés que génèrent pour la société les problèmes de santé mentale. Selon l'étude publiée début 2014 par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) «Santé mentale et emploi: Suisse»⁷⁸, les coûts annuels sont estimés à 3,2% du produit intérieur brut. Les pertes de productivité, les dépenses sociales en faveur des personnes qui doivent cesser temporairement ou définitivement de travailler et les soins de santé pour ces deux groupes entraînent des coûts annuels de quelque 19 milliards de francs.

La stratégie globale «Santé2020», approuvée par le Conseil fédéral, a reconnu ce défi et s'est attaquée à la prévention des maladies psychiques et à la promotion de la santé psychique de la population. Par la suite, le Dialogue de la Politique nationale de la santé a lancé notamment le projet-dialogue sur la santé psychique. En commun avec ses partenaires, Promotion Santé Suisse est membre de l'organe directeur du projet-dialogue. Suite aux travaux réalisés jusqu'ici, le rapport Santé psychique, qui présente la situation actuelle ainsi que le besoin d'action, a été élaboré. Il sert de base pour la définition du plan de mesures, avec des recommandations de mise en œuvre à l'échelle de la Suisse et au niveau cantonal, et d'orientation pour l'optimisation ou le développement des structures existantes, la collaboration ainsi que la coordination dans le domaine «Santé psychique».

Avec l'Office fédéral de la santé publique, le Secrétariat d'Etat à l'économie et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, la

fondation Promotion Santé Suisse soutient le Réseau Santé psychique.⁷⁹ Ce réseau contribue à l'amélioration de la santé psychique de la population suisse. Le secrétariat est installé dans les locaux de Promotion Santé Suisse.

Confédération

Lors de la session de printemps, le Conseil des Etats a, à l'instar du Conseil national, approuvé la motion de Maja Ingold (PEV/ZH) pour la prévention du suicide.⁸⁰ Dans sa réponse de décembre 2011, le Conseil fédéral s'était prononcé contre la motion. Joachim Eder (PLR/ZG) a laissé entendre au Parlement qu'en raison de la stratégie «Santé2020», le Conseil fédéral émettrait sans doute un avis différent aujourd'hui. Le Conseiller fédéral Alain Berset, quant à lui, a réaffirmé son opposition à la motion. Selon lui, les mesures demandées, à savoir la détection précoce, l'information et la prévention, étaient toutes prévues dans la loi sur la prévention qui, comme chacun sait, a été rejetée par le Parlement. Dans le cadre du débat au Conseil national, il a également rappelé les nombreuses mesures de la Confédération, et notamment la prolongation de l'aide apportée au «Réseau Santé psychique»⁸¹, qui est soutenu entre autres par Promotion Santé Suisse. La motion «Santé psychique. S'inspirer de l'expérience des autres pays»⁸² de Bea Heim (PS/SO), déposée en 2013 déjà et qui porte également sur la prévention du suicide, n'a pas encore été débattue.

Pas moins de trois interventions portaient sur les psychotropes. Dans sa motion «Prescription de médicaments antipsychotiques. Obligation d'enregis-

⁷⁸ OCDE et l'Office fédéral des assurances sociales. Santé mentale et emploi: Suisse. http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oced/employment/sante-mentale-et-emploi-suisse_9789264205192-fr#page6. Consulté le 04.05.2015.

⁷⁹ Réseau Santé Psychique Suisse. <http://www.npg-rsp.ch/index.php?id=3&L=1>. Consulté le 04.05.2015.

⁸⁰ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 11.3973 – Motion, Prévention du suicide. Mieux utiliser les leviers disponibles. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113973. Consulté le 04.05.2015.

⁸¹ Réseau Santé Psychique Suisse. <http://www.npg-rsp.ch/index.php?id=3&L=1>. Consulté le 04.05.2015.

⁸² L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.3695 – Motion, Santé psychique. S'inspirer de l'expérience des autres pays. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20133695. Consulté le 04.05.2015.

trement», Erich von Siebenthal (UDC/BE) demande que soit rendu obligatoire l'enregistrement de médicaments antipsychotiques.⁸³ Sa demande est motivée par l'utilisation croissante de ritaline chez les enfants et les adolescents souffrant d'un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité. Concrètement, selon une estimation de la Caisse maladie CSS, la prescription de neuroleptiques a quadruplé ces dix dernières années. Le Conseil fédéral a rejeté la motion. Et ce, notamment parce que le renforcement des mesures de contrôle exigé par la motion nécessiterait la création d'un registre national. Cette démarche entraînerait un transfert des compétences des cantons vers la Confédération ainsi qu'un accroissement des charges administratives, et par conséquent financières, pour les autorités d'exécution cantonales, alors que son utilité est hypothétique. Yvette Estermann (UDC/LU) s'est intéressée à l'influence des psychotropes sur les décès, les suicides et les faits de violence.⁸⁴ Ainsi que le Conseil fédéral le mentionne dans sa réponse du 19 février, on ne dispose pas de chiffres systématiques dans ce domaine. A la demande du Conseil fédéral, une stratégie globale pour le développement de l'AI est actuellement en cours d'élaboration. Celle-ci accordera une place centrale à l'optimisation de la réadaptation. La Confédération est soutenue dans sa tâche par la CSSS-N avec la motion «Pour le développement conjoint de mesures de détection précoce des cas de maladie»⁸⁵. Celle-ci n'a toutefois pu être transmise au Conseil des Etats qu'après le retrait de la propo-

sition de minorité de la Commission contre la motion. L'obligation d'annoncer en cas d'incapacité de travail doit devenir un élément supplémentaire dans la lutte contre l'augmentation du nombre de rentes AI. Telle est la proposition de la motion «AI. Eviter les dépenses inutiles»⁸⁶ d'Alex Kuprecht (UDC/SZ). Toute incapacité de travail de longue durée devra être annoncée par les fournisseurs de prestations à l'office cantonal AI. A l'heure actuelle, 44% des nouvelles rentes sont octroyées au titre de maladies psychiques. Or, Alex Kuprecht estime que dans de nombreux cas, leur chronicité pourrait être évitée. Aux yeux du Conseil fédéral, une obligation faite à l'ensemble des fournisseurs de prestations irait toutefois trop loin, car bon nombre d'entre eux n'établissent pas de certificats d'incapacité de travail ni ne participent à la recherche de solutions concrètes touchant la réadaptation (pharmaciens, laboratoires, entreprises de transport et de sauvetage, etc.). Alors que le Conseil des Etats a accepté la motion à une courte majorité de 21 voix contre 18 au printemps, le Conseil national a refusé son soutien en automne (55 voix contre 127) et a par conséquent suivi la recommandation du Conseil fédéral.

Cantons / villes

Dans les parlements cantonaux, la santé psychique est abordée essentiellement dans le cadre de la prévention du suicide. Le canton de Vaud met également l'accent sur les personnes âgées, les pensionnaires de homes et les adolescents.⁸⁷ Il a ainsi décidé

⁸³ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3543 – Motion, Prescription de médicaments antipsychotiques. Obligation d'enregistrement. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143543. Consulté le 04.05.2015.

⁸⁴ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.4113 – Interpellation, Statistiques sur la consommation de médicaments psychotropes. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20134113. Consulté le 04.05.2015.

⁸⁵ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3661 – Motion, Pour le développement conjoint de mesures de détection précoce des cas de maladie. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143661. Consulté le 04.05.2015.

⁸⁶ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.4060 – Motion, AI. Eviter les dépenses inutiles. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20134060. Consulté le 04.05.2015.

⁸⁷ Canton de Vaud, Conseil d'Etat. Réponse du conseil d'Etat à l'interpellation Céline Ehrwein Nihan – Prévention du suicide: néglige-t-on nos aînés? http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CEGC/R%C3%A9ponse%20du%20CE/2014/03/460858_14_INT_235_Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE_20140612_1138296.pdf. Consulté le 28.04.2015.
Canton de Vaud, Conseil d'Etat. Rapport du conseil d'Etat au grand conseil sur le postulat Grégory Devaud «Le suicide des jeunes, quelle prévention dans notre canton?» http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/114_Texte_CE.pdf. Consulté le 28.04.2015.

d'identifier les points critiques et de les traiter. Le canton du Valais s'occupe tout spécialement des homosexuels risquant de développer des comportements suicidaires.⁸⁸ Vient ensuite le maintien au poste de travail des personnes atteintes de maladies psychiques. Des interventions sont déposées pour demander au gouvernement de prendre des mesures en ce sens. Les gouvernements de Lucerne comme de Bâle-Ville sont parvenus à la conclusion que les mesures internes à l'administration, par exemple la sensibilisation, le case-management et la formation continue, fonctionnaient bien et qu'elles étaient suffisantes.⁸⁹ Le canton de Lucerne examine en outre comment renforcer la promotion de la santé en entreprise en assurant sa coordination et son optimisation au sein de l'administration. Par ailleurs, le bureau cantonal de promotion de la santé prévoit de publier un guide destiné aux PME pour la détection précoce des problèmes psychiques, accompagné d'aides concrètes.

⁸⁸ Canton du Valais, Grand Conseil. Interpellation, Suizidprävention bei den jungen LGBTs: Welche Massnahmen hat der Staatsrat getroffen? http://www.vs.ch/Data/vos/docs/2014/04/2014.05_INT_2.0032_Suizidprävention_ENT.pdf. Consulté le 28.04.2015.

⁸⁹ Kanton Luzern, Regierungsrat. Antwort auf Anfrage. http://www.lu.ch/downloads/lu/kr/vorstoesse/2011-2015/a_473_antwort.pdf. Consulté le 04.05.2015.
Kanton Basel-Stadt, Grosser Rat. Anzug Martina Saner und Konsorten betreffend Arbeitsplatzzerhalt von «schwierigen» Mitarbeitenden in der Verwaltung Basel-Stadt (Arbeit vor Rente). http://www.grosserrat.bs.ch/de/geschaeftedokumente/datenbank?such_kategorie=1&content_detail=200105103. Consulté le 28.04.2015.

6 Thématique Prévention de l'alcoolisme et du tabagisme

Confédération

Suite à la controverse suscitée par l'imposition sur le rendement, la révision totale de la loi sur l'alcool (loi sur l'imposition des spiritueux et loi sur le commerce de l'alcool) continuera d'occuper le Parlement en 2015.⁹⁰ A l'automne, la CER-E a purement et simplement écarté l'article du projet. Il est toujours renoncé à l'instauration d'un prix minimum pour les boissons alcoolisées. Le Conseil des Etats a finalement suivi le Conseil national sur ce point. Le Conseil des Etats n'a maintenu que l'interdiction de vente nocturne. En raison de cette divergence, le Conseil national devra à nouveau se pencher sur la révision. De même, l'imposition basée sur le rendement sera examinée à nouveau. Début 2015, la CER-N a une nouvelle fois demandé à l'administration d'élaborer des alternatives. Les délibérations sur le projet doivent se poursuivre au second trimestre 2015.

Différentes initiatives portaient sur les conséquences de la consommation d'alcool, mais celles du PDC ont échoué. La motion de Barbara Schmid-Federer «Prévenir la consommation excessive d'alcool par les jeunes»⁹¹ n'a eu aucune chance au cours de la session d'été. Par 52 voix contre 116, le Conseil national a rejeté la création d'une base légale pour une compétence élargie en matière d'annonce destinée à prévenir la consommation excessive d'alcool par les jeunes. Le seul soutien obtenu par la Conseillère nationale PDC (ZH) a été celui de son propre parti. Cette réglementation prévoyait que les services de l'administration et les professionnels œuvrant dans

les domaines de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, de la justice et de la police annoncent aux institutions ou services compétents les cas de personnes souffrant de troubles liés à l'addiction ou présentant des risques de troubles, notamment s'il s'agit d'enfants ou d'adolescents. Une interdiction similaire d'alcool dans les transports publics, qui n'a même pas recueilli de majorité au sein du propre parti, a également été rejetée par le Conseil national (24 voix contre 151). De même, la motion de l'UDC «Vente de boissons alcoolisées sur les aires de repos et installations annexes des autoroutes» n'a pas été soutenue (83 voix contre 100).⁹²

Le postulat de la CSSS-N a eu plus de succès. Le Conseil national a en effet approuvé tacitement le postulat «Séjours en cellule de dégrisement. Evaluation de la prise en charge des coûts»⁹³. Le Conseil fédéral doit maintenant présenter dans un rapport par quels moyens et à quel niveau juridique il est possible d'assurer la prise en charge des coûts des séjours en cellule de dégrisement par les personnes en cause ou par leurs représentants légaux. L'initiative parlementaire de Toni Bortoluzzi (UDC/ZH), dont le délai de traitement a été prorogé de deux ans au cours de la session d'été 2014 et qui prévoit une modification de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), va dans le même sens. Les soins médicaux d'urgence doivent toujours être pris en charge par les personnes en cause s'ils sont requis par la consommation excessive d'alcool ou de drogue. L'assurance-maladie, et par conséquent la collectivité, ne doivent

⁹⁰ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 12.020 – Objet du Conseil fédéral, Loi sur l'alcool. Révision totale. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20120020. Consulté le 04.05.2015.

⁹¹ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.3154 – Motion, Prévenir la consommation excessive d'alcool par les jeunes. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20133154. Consulté le 04.05.2015.

⁹² L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 12.4158 – Motion, Vente de boissons alcoolisées sur les aires de repos et installations annexes des autoroutes. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20124158. Consulté le 04.05.2015.

⁹³ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.4007 – Postulat, Séjours en cellule de dégrisement. Evaluation de la prise en charge des coûts. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20134007. Consulté le 04.05.2015.

pas être inquiétées à ce sujet. De même, les coûts des séjours en cellule de dégrisement doivent être pris en charge par les personnes en cause.

La CSSS-N a soutenu au mois d'août l'initiative parlementaire «Créer un cadre légal pour la vente de snus»⁹⁴. L'argumentation, essentiellement économique, de Lukas Reimann (UDC/SG) a manifestement convaincu les membres de la Commission. Selon lui, l'interdiction de production et de vente de snus revient à discriminer l'industrie de production nationale et porte essentiellement atteinte à l'économie suisse. Etant donné que la consommation est toujours en plein essor, elle empêche notamment la création de nouveaux emplois et donc de plus-value en Suisse. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats se prononcera sur l'intervention en février 2015.

A côté du tabac à mâcher (snus), la cigarette électronique a également occupé le Parlement. Plusieurs demandes portaient sur la réglementation légale et l'évaluation des dangers pour la santé. Le Conseil fédéral y a donné suite et a renvoyé aux discussions en cours dans le cadre de la loi sur les produits du tabac. Au cours du premier semestre 2015, le Conseil fédéral décidera de la suite des opérations et demandera, le cas échéant, l'élaboration d'un message.

Cantons / villes

Dans les cantons, les représentants de la quasi-totalité des partis s'engagent en faveur de la mise en œuvre de la législation sur l'alcool. Ainsi par exemple,

le PS demande l'introduction d'achats tests dans le Jura. La motion, déposée dès la fin 2013, a cependant été rejetée en octobre par le parlement cantonal.⁹⁵

Les achats tests, ou plutôt l'absence de sanctions à l'égard des points de vente qui remettent de l'alcool ou du tabac aux mineurs, ont occupé à Bâle-Ville à la fois l'UDC et le PEV.⁹⁶ Ce dernier pose en outre des questions à propos de l'article «sirop» (au moins une boisson doit être moins chère que l'alcool). Suite à leurs propres observations lors d'une manifestation, les Jeunes PDC demandent l'introduction d'un tel article pour le Valais.⁹⁷ Le gouvernement a refusé, car il existe dans le canton un article de loi correspondant depuis 2004. Il est également question de sirop dans le canton de Vaud. Sous le titre «Du sirop à l'apéro? Non!»⁹⁸, les Jeunes libéraux dénoncent l'interdiction de vente d'alcool la nuit. L'intervention du PDC dans le canton de Lucerne pour une interdiction de consommer de l'alcool dans les lieux publics n'a pas eu la moindre chance.⁹⁹

Avec Argovie, on compte désormais un canton supplémentaire ayant décidé d'adopter une stratégie de prévention du tabagisme (2014–2019). A côté des trois piliers stratégiques – Eviter le début du tabagisme, Protéger contre le tabagisme passif et Encourager et soutenir l'arrêt du tabagisme –, des objectifs supplémentaires ont été définis, par exemple les aires de jeu pour enfants sans tabac ou la «Première année d'apprentissage sans fumée»¹⁰⁰. Les cantons de Soleure, de St-Gall, d'Uri, de Zoug et de Zurich ont introduit des programmes similaires. Le canton de Vaud est l'un des rares à bannir la publicité pour le

⁹⁴ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.438 – Initiative parlementaire, Créer un cadre légal pour la vente de snus. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20130438. Consulté le 04.05.2015.

⁹⁵ République et Canton du Jura. Parlement. Postulats. <http://www.jura.ch/PLT/Interventions-parlementaires/Motions.html>. Consulté le 28.04.2015.

⁹⁶ Kanton Basel-Stadt, Grosser Rat. Interpellation Nr. 36 (Mai 2014) betreffend straffreier Verkauf von Alkohol und Tabakwaren an Minderjährige. <http://www.grosserrat.bs.ch/dokumente/100377/000000377860.pdf>. Consulté le 28.04.2015.
Kanton Basel-Stadt, Grosser Rat. Interpellation Nr. 39 (Mai 2014) betreffend Eindämmung von Jugendalkoholismus. <http://www.grosserrat.bs.ch/dokumente/100377/000000377869.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

⁹⁷ Canton du valais, Grand Conseil. Wollen wir den Alkoholkonsum fördern? http://www.vs.ch/Data/vos/docs/2014/10/DEP_2014.06_POS_4.0108_Alkoholkonsum.pdf?Language=de. Consulté le 28.04.2015.

⁹⁸ Jeunes libéraux radicaux, Vaud. Pétition cantonale. Du sirop à l'apéro? Non! http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/14_PET_025_d%C3%A9p%C3%B4t.pdf. Consulté le 28.04.2015.

⁹⁹ Kanton Luzern, Kantonsrat. Motion über Rayonverbote für den Alkoholkonsum und das offene Mitführen von Alkohol auf zentralen öffentlichen Plätzen. http://www.lu.ch/downloads/lu/kr/vorstoesse/2011-2015/m_270.pdf. Consulté le 28.04.2015.

¹⁰⁰ Kanton Aargau. 1. Lehrjahr rauchfrei. <http://www.1-lehrjahr-rauchfrei.ch/>. Consulté le 28.04.2015.

tabac dans les lieux publics. En raison des nouvelles possibilités technologiques, le PS craint à présent un contournement des dispositions en vigueur et demande une interdiction de publicité sur le lieu de vente.¹⁰¹ Le PS demande en outre au gouvernement des solutions pour échapper à la dépendance économique vis-à-vis de l'industrie du tabac.

¹⁰¹ Canton de Vaud, Grand Conseil. Interpellation, Interdiction totale de la publicité pour les produits du tabac: cohérence...? http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/14_INT_321_D%C3%A9p%C3%B4t_new.pdf. Consulté le 28.04.2015.

7 Autres thèmes liés à la prévention (prévention en général)

En dehors des thématiques majeures qui intéressent Promotion Santé Suisse, diverses interventions et initiatives concernant la promotion de la santé et la prévention ont été traitées. Nous présentons ci-après une sélection d'interventions déposées au niveau national.

Lors de la participation de la Suisse à l'Expo Milano 2015, qui se tiendra du 1^{er} mai au 31 octobre, il s'agit de veiller à ce que les différents programmes et stratégies nationaux dans le domaine de l'alimentation et de la santé soient présentés. Dans sa réponse à l'interpellation adressée à Matthias Aebischer (PS/BE), le Conseil fédéral fait savoir que tel est le cas.¹⁰² Ainsi, la gestion responsable des denrées alimentaires devrait être thématifiée dans le pavillon suisse. De même, il sera question des problèmes liés à la mauvaise alimentation et à l'inactivité physique, et l'importance sanitaire d'une alimentation équilibrée pour la prévention des maladies sera soulignée. La diversité, le caractère saisonnier et régional des aliments, ainsi que la durabilité de l'agriculture et de l'économie alimentaire helvétiques seront également mis en exergue.

Dans le cadre d'une demande transmise le 13 mars 2014, Promotion Santé Suisse est entrée dans le débat politique. Bruno Pezzatti (PLR/ZG) a demandé des informations sur un «document de travail discutable de Promotion Santé Suisse»¹⁰³. Concrètement, il s'agissait de la brochure «L'échec de la loi sur la

prévention: un enseignement»¹⁰⁴. La publication a été considérée comme un gaspillage d'argent, et le Conseil fédéral a été incité à réduire le budget de la fondation du montant des coûts de production, dans l'optique d'une mesure d'économie. Le Conseil fédéral soutient le document de travail et souligne que la fondation Promotion Santé Suisse a fait le point avec un regard critique, y compris sur elle-même, sur l'expérience acquise à l'occasion de l'échec de la procédure législative pour la prévention et la promotion de la santé. Dans la mesure où le budget de Promotion Santé Suisse est fixé par son conseil de fondation, le Conseil fédéral ne peut proposer de diminuer de près de 35 000 francs les prochains budgets de la fondation à titre de mesure d'économie.

La nouvelle campagne de l'Office fédéral de la santé publique contre le VIH et autres maladies sexuellement transmissibles a suscité des critiques. La présentation provocante et explicite de la campagne «Love Life – ne regrette rien»¹⁰⁵ a entraîné un rejet vigoureux, notamment auprès des représentants du PDC, du PEV et de l'UDC. Martin Candinas signale en outre au Conseil fédéral que les moyens de communication ne sont pas disponibles en romanche. Alain Berset a déploré cet état de fait dans sa réponse à la question et a promis qu'une traduction partielle serait disponible d'ici l'été.¹⁰⁶

La prévention des maladies oncologiques reste un thème prioritaire de la stratégie «Santé2020» dans

¹⁰² L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.4208 – Interpellation, Présence de la Suisse à l'Exposition universelle 2015 de Milan. Alimentation et santé. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20134208. Consulté le 04.05.2015.

¹⁰³ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.1003 – Question, Promotion Santé Suisse. Un document de travail discutable. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20141003. Consulté le 04.05.2015.

¹⁰⁴ Promotion Santé Suisse. L'échec de la loi sur la prévention: un enseignement. http://promotionsante.ch/assets/public/documents/2_fr/d-ueber-uns/5-downloads/Document_de_travail_009_PSCH_2013-10_-_Loi_sur_la_prevention.pdf. Consulté le 04.05.2015.

¹⁰⁵ Office fédéral de la santé publique (OFSP). J'aime ma vie. J'en prends soin. <http://www.lovelife.ch/fr/>. Consulté le 04.05.2015.

¹⁰⁶ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.5281 – Heure des questions. Question, Les Romanches n'ont-ils pas besoin de prévention contre le VIH? http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20145281. Consulté le 04.05.2015.

l'agenda politique. Le Conseil national a approuvé la prorogation supplémentaire du délai de traitement de l'initiative parlementaire de Bea Heim (PS/SO) pour un registre national du cancer jusqu'à la session de printemps 2016.¹⁰⁷ Trois interventions sur le dépistage précoce du cancer (en plus de celle de Bea Heim, celles d'Yves Guisan, PLR/VD, et de Thérèse Meyer-Kaelin, PDC/FR) ont également été prolongées.

Lors de la session d'hiver, Ruth Humbel (PDC/AG) a demandé dans un postulat intitulé «Prévention et pilotage des prestations dans l'assurance-maladie»¹⁰⁸ de présenter dans un rapport les conséquences du passage, dans l'assurance-maladie, du principe du remboursement des coûts au principe des prestations en nature tel que le prévoit la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Cette démarche fait suite à un argument présenté dans le cadre de la campagne sur la caisse unique, selon lequel les mesures de prévention et le pilotage des prestations par la Suva ont été qualifiés d'exemplaires. Le Conseil fédéral doit analyser en particulier les effets d'un meilleur pilotage des prestations par les assureurs-maladie et d'un plus grand engagement de leur part dans le domaine de la prévention. Comme indiqué dans le postulat, la LAMal ne permet de financer des mesures préventives que de manière très limitée et exclut pratiquement tout pilotage des prestations. En décembre, le Conseil fédéral a refusé un changement de système, au motif notamment que les principes de remboursement ne sont pas les mêmes dans la LAA et la LAMal et qu'ils ne peuvent pas être facilement transposés d'une assurance à l'autre. Il signale également que la LAA ne reconnaît aux assurés ni le libre choix du médecin ni le libre

choix de l'hôpital. Les résultats sans appel de la votation sur les soins intégrés de juin 2012 ont rappelé l'attachement de la population suisse à cette liberté.

Cantons / villes

L'introduction d'exams de dépistage du cancer du sein a été interrompue en février 2014 suite à la recommandation du Swiss Medical Board, qui déconseille les dépistages systématiques. Bâle-Campagne a malgré tout soutenu un programme destiné aux femmes entre 50 et 70 ans. Le canton d'Uri, en revanche, a refusé la mammographie de dépistage, et ce, essentiellement parce que le canton de Lucerne a suspendu le projet suite à la recommandation. Cette décision résulte donc de la mise en réseau dans le domaine de la santé. A l'heure actuelle, il existe des dépistages du cancer du sein dans les cantons suivants: Berne, Bâle-Ville, Fribourg, Genève, Grisons, Jura, Neuchâtel, St-Gall, Tessin, Thurgovie, Vaud et Valais.

Depuis mi-2013, l'assurance obligatoire des soins prend en charge le dépistage précoce du cancer de l'intestin pour les femmes âgées de 50 à 69 ans. Dans le Jura, le PLR demande à présent l'introduction d'un examen de dépistage du cancer colorectal.¹⁰⁹ Un canton supplémentaire, à savoir celui de Zurich, vient d'approuver la loi sur le registre du cancer.¹¹⁰ Même les programmes de prévention existant de longue date font toujours l'objet d'efforts pour en augmenter l'attrait. A Genève, le PS demande une meilleure prévention du VIH et la gratuité du test VIH.¹¹¹ L'intervention a été transmise malgré l'opposition du gouvernement. Une demande similaire a été lancée par le PES dans la ville de Zurich pour

¹⁰⁷ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 07.501 – Initiative parlementaire, Registre national du cancer. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20070501. Consulté le 04.05.2015.

¹⁰⁸ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.3862 – Postulat, Prévention et pilotage des prestations dans l'assurance-maladie. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20143862. Consulté le 04.05.2015.

¹⁰⁹ République et Canton du Jura, Parlement. Motions. <http://www.jura.ch/PLT/Interventions-parlementaires/Motions.html>. Consulté le 28.04.2015.

¹¹⁰ Kanton Zürich, Regierungsrat. Antrag, Krebsregistergesetz (KreReG). <http://www.kantonsrat.zh.ch/Dokumente/D9df4affe-7a47-4610-b020-6c262407b120/5122.pdf#View=Fit>. Consulté le 28.04.2015.

¹¹¹ République et Canton de Genève, Grand Conseil. Proposition de motion, pour une meilleure prévention du VIH, pour la gratuité du test VIH. <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02184.pdf>. Consulté le 28.04.2015.

la distribution gratuite de préservatifs dans les bars.¹¹² Là également, le gouvernement a demandé le rejet de la motion.

Cet automne, des vaccinations contre la grippe en pharmacie ont été réalisées pour la première fois dans le canton d'Argovie.¹¹³ Dans d'autres cantons, par exemple le canton de Zurich, l'extension des compétences des pharmaciens est également en cours de discussion.

L'exemple de l'assurance de base obligatoire des soins dentaires montre comment un sujet de prévention trouve un écho dans différents cantons. Dans le canton de Fribourg, le PS en demande l'introduction. Le canton de Vaud, où une initiative populaire a déjà été déposée, fait office de précurseur dans ce domaine. Des réflexions similaires sont également menées au niveau parlementaire à Genève, Neuchâtel et Zurich.

¹¹² Stadt Zürich, Gemeinderat. Postulat, Kostenlose Abgabe von Kondomen in den Nachtclubs und Bars. <http://www.gemeinderat-zuerich.ch/geschaeftedetailansicht-geschaeft?gld=7de524e0-dc6f-46c0-aa48-5ca24e162137>. Consulté le 28.04.2015.

¹¹³ Kanton Aargau, Grosser Rat. Interpellation, Grippeimpfungen im Herbst 2014 auch in Apotheken. http://www.ag.ch/grosserrat/iga_grw_ges.php?GesNr=877728&AbfDetailNew=1. Consulté le 28.04.2015.

8 Perspective sur les affaires en cours (niveau fédéral)

Le Conseil fédéral poursuivra ses travaux en vue de la mise en œuvre des mesures esquissées dans la stratégie globale «Santé2020»¹¹⁴. Il a approuvé le rapport le 23 janvier. Le Conseil fédéral entend notamment améliorer la prévention et la promotion de la santé. L'accent doit en particulier être mis sur la promotion de la santé en entreprise. La promotion de la santé psychique et l'amélioration de la prévention et du dépistage précoce des maladies psychiques constituent un autre domaine prioritaire. Le Conseil fédéral souhaite présenter en 2015 son rapport sur la stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles.

La discussion politique autour de la 6^e révision de l'AI sera poursuivie avec l'examen de la motion d'Urs Schwaller (PDC/FR) «Mettre en place sans attendre un plan de redressement financier durable pour l'assurance-invalidité»¹¹⁵. L'intervention d'Urs Schwaller a été approuvée en 2014, en accord avec le Conseil fédéral. La motion demande entre autres le renforcement des mesures visant à promouvoir la réadaptation et le maintien sur le marché du travail – notamment pour les personnes présentant un handicap psychique.

La révision totale de la loi sur l'alcool (loi sur l'imposition des spiritueux et loi sur le commerce de l'alcool) occupera également le Parlement en 2015.¹¹⁶ A cette occasion, la discussion portera sur les diver-

gences dans le domaine de la prévention (interdiction de vente de boissons alcoolisées la nuit). Par ailleurs, les Chambres se pencheront sur la question du futur système fiscal. L'intention est claire: les producteurs suisses doivent bénéficier d'un traitement privilégié. La question qui se pose dès lors est de savoir si ces plans pourront être mis en œuvre dans le respect de la Constitution et sans violation des accords internationaux.

Le Conseil fédéral sera fortement sollicité avec la mise en œuvre de l'initiative populaire fédérale «Contre l'immigration de masse». Les motions identiques des Commissions de la science, de l'éducation et de la culture «Mesures visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée eu égard à la nouvelle situation»¹¹⁷ doivent montrer comment lancer l'initiative prévue. Les Commissions souhaitent savoir comment adapter ou renforcer les mesures déjà prises pour combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Il s'agit notamment d'une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle et de l'intégration des travailleurs seniors.

Peut-être que prochainement, le snus (tabac à mâcher) sera produit et vendu en Suisse. En février 2015, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats se penchera sur l'initiative parlementaire de Lukas Reimann (UDC/SG) «Créer un cadre légal pour la vente de snus»¹¹⁸.

¹¹⁴ Département fédéral de l'intérieur (DFI). Politique de la santé: les priorités du Conseil fédéral. <http://www.bag.admin.ch/gesundheit2020/index.html?lang=fr>. Consulté le 04.05.2015.

¹¹⁵ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 11.030 – Objet du Conseil fédéral, 6^e révision de l'AI. Deuxième volet. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20110030. Consulté le 04.05.2015.

L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.3990 – Motion, Mettre en place sans attendre un plan de redressement financier durable pour l'assurance-invalidité. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20133990. Consulté le 04.05.2015.

¹¹⁶ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 12.020 – Objet du Conseil fédéral, Loi sur l'alcool. Révision totale. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20120020. Consulté le 04.05.2015.

¹¹⁷ 14.3009, motion CSEC-E: Mesures visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée eu égard à la nouvelle situation et 14.3380, motion CSEC-N: Mesures visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée eu égard à la nouvelle situation.

¹¹⁸ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 13.438 – Initiative parlementaire, Créer un cadre légal pour la vente de snus. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20130438. Consulté le 04.05.2015.

Cette intervention avait été approuvée à l'unanimité par la Commission du Conseil national. Si elle est approuvée également par la CSSS-E, le snus sera légalisé dans le cadre de la nouvelle loi sur les produits du tabac. Dans ce contexte également, le Parlement débattre du traitement de la cigarette électronique.

Le Conseil fédéral et le Parlement examineront la motion de Christian Lohr (PDC/TG) «Programme suisse en faveur de la consommation de fruits à l'école»¹¹⁹. Cette proposition s'inspire d'un programme performant de l'UE. Etant donné que cette intervention a été signée par de nombreux parlementaires des différents partis, la motion devrait être transmise.

En 2015, l'initiative parlementaire «Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie»¹²⁰ déposée par Ruth Humbel (PDC/AG) sera à nouveau inscrite à l'ordre du jour. En août 2014, un avant-projet a été discuté au sein de la CSSS-N pour servir de base. La sous-commission «LAMal» a été chargée d'élaborer une variante neutre en termes de coûts. La neutralité des coûts ou la neutralité budgétaire est également de mise pour Promotion Santé Suisse: la contribution annuelle de CHF 2.40 par habitant doit être maintenue afin que les programmes menés dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé et dont les résultats sont concluants puissent être poursuivis.

¹¹⁹ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 14.4197 – Motion, Programme suisse en faveur de la consommation de fruits à l'école. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20144197. Consulté le 04.05.2015.

¹²⁰ L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. Curia Vista – Objets parlementaires, 10.407 – Initiative parlementaire, Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20100407. Consulté le 04.05.2015.

Annexe: Glossaire – types d'interventions et leurs implications (niveau fédéral)

Source: lexique du Parlement suisse, disponible en ligne à l'adresse: <http://www.parlament.ch/F/WISSEN/PARLAMENTSWOERTERBUCH/pages/default.aspx>

Heure des questions

Séance, d'une durée de 90 minutes maximum, intervenant au début des deuxième et troisième semaines de chaque session, au cours de laquelle le Conseil fédéral répond oralement aux questions en rapport avec l'actualité déposées par écrit la semaine précédente. Cette procédure est propre au Conseil national.

Initiative parlementaire

Intervention adressée à l'un des conseils par laquelle un député dépose un projet d'acte de l'Assemblée fédérale ou les grandes lignes d'un tel acte. Il ne peut être déposé d'initiative parlementaire sur une affaire en cours d'examen. Les initiatives parlementaires font l'objet d'une procédure d'examen préalable visant notamment à établir s'il y a lieu d'y donner suite. La décision de la commission du conseil où a été déposée l'initiative de donner suite à cette dernière requiert l'approbation de la commission compétente de l'autre conseil ou, en cas de refus de cette dernière, des deux conseils.

Interpellation

Intervention par laquelle les parlementaires demandent au Conseil fédéral de leur fournir des informations sur des événements ou des problèmes concernant soit la politique intérieure ou extérieure, soit l'administration. En règle générale, ce dernier y répond jusqu'à la session suivante. Une interpellation peut être déclarée urgente: elle est alors traitée pendant la session en cours. Enfin, la réponse du Conseil fédéral peut faire l'objet d'un débat.

Motion

Intervention chargeant le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet d'acte de l'Assemblée fédérale ou de prendre une mesure donnée. La transmission d'une motion au Conseil fédéral requiert l'approbation des deux chambres. Une motion peut être modifiée par le second conseil sur proposition de la commission chargée de l'examen préalable ou sur proposition du Conseil fédéral. Dans un tel cas de figure, les modifications apportées sont adressées au conseil prioritaire qui peut soit les approuver, soit rejeter la motion (mais non la modifier).

Pétition

Requête adressée par une ou plusieurs personnes à une autorité. Il peut s'agir de propositions, de critiques ou de réclamations.

Postulat

Intervention chargeant le Conseil fédéral d'examiner s'il y a lieu de soumettre au Parlement un projet de loi ou d'arrêté ou de prendre une mesure. Le postulat peut également le charger de présenter un rapport. La transmission au Conseil fédéral d'un postulat ne requiert pas l'accord de la seconde Chambre.

Question

Intervention par laquelle les parlementaires demandent au Conseil fédéral de leur fournir des informations sur une affaire touchant la Confédération (voir Interpellation). La réponse du Conseil fédéral est adressée uniquement à l'auteur. La question n'est pas traitée au conseil.

Dufourstrasse 30, Postfach 311, CH-3000 Bern 6
Tel. +41 31 350 04 04, Fax +41 31 368 17 00
office.bern@promotionsante.ch

Avenue de la Gare 52, CH-1003 Lausanne
Tél. +41 21 345 15 15, fax +41 21 345 15 45
office.lausanne@promotionsante.ch

www.gesundheitsfoerderung.ch
www.promotionsante.ch
www.promozionesalute.ch